

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° COUR : 500-11-047375-148  
500-11-051881-171

**DANS L'AFFAIRE DE  
L'ARRANGEMENT OU DU  
COMPROMIS DE :**

COUR SUPÉRIEURE

« *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (LRC*  
1985, ch. C-36), en sa version modifiée »

---

**DÉVELOPPEMENT LACHINE EST INC.,  
CONSTRUCTION FRANK CATANIA ET  
ASSOCIÉS INC., LES DÉVELOPPEMENTS  
IMMOBILIERS F. CATANIA ET ASSOCIÉS INC.,  
GROUPE FRANK CATANIA & ASSOCIÉS INC.,  
7593724 CANADA INC., 3886735 CANADA INC.,  
4204930 CANADA INC., 4167601 CANADA INC.,  
4186567 CANADA INC. ET 4127927 CANADA INC.;**  
Personnes morales dûment constituées ayant leur  
principale place d'affaires située au 303, boul. Saint-Joseph,  
dans la ville de Montréal, dans la province de Québec,  
H8S 2K9.

« Compagnies débitrices »

---

**AVIS DE DÉPÔT DU PLAN D'ARRANGEMENT, DE CONVOCATION DE  
L'ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS DES COMPAGNIES DÉBITRICES ET DE LA  
REQUÊTE POUR APPROBATION PAR LE TRIBUNAL DU PLAN D'ARRANGEMENT**

Avis est par les présentes donné que, conformément à l'Ordonnance datée du 15 mai 2020, autorisant le dépôt d'un plan d'arrangement des Compagnies débitrices (« Plan »), l'assemblée des créanciers, afin de voter sur ce Plan, est convoquée le 12 juin 2020.

Le Plan daté du 14 mai 2020, le formulaire de vote, le formulaire de procuration, le rapport du Contrôleur portant sur le Plan, **incluant sa recommandation de voter en faveur du Plan** pour les motifs y élaborés, ainsi que tous les autres documents afférents à la restructuration des Compagnies débitrices sont disponibles sur le site du Contrôleur au :

<https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/groupe-catania-2/>

Pour être accepté, le Plan doit être approuvé par la majorité requise des créanciers visés, soit la majorité en nombre des créanciers visés représentant les deux tiers en valeur des réclamations prouvées des créanciers visés présents et votant lors de l'assemblée des créanciers.

L'assemblée des créanciers sera tenue **par téléconférence (Microsoft Teams) le 12 juin 2020 à 9 h**. Si vous désirez recevoir les coordonnées pour assister à ladite téléconférence, veuillez communiquer, **préalablement à l'assemblée**, avec monsieur Philippe Daneau, CPA, CA, CIRP, SAI au 514 954-4638 ou par courriel au [daneau.philippe@rcgt.com](mailto:daneau.philippe@rcgt.com).

## CONSTRUCTION FRANK CATANIA ET AL.

Avis de dépôt du Plan d'arrangement, de convocation de l'assemblée des créanciers des Compagnies débitrices et de la requête pour approbation par le Tribunal du Plan d'arrangement

2

---

Vous êtes aussi par la présente informés qu'une audition sur l'homologation du Plan se tiendra au Palais de justice de Montréal, situé au 1, rue Notre-Dame Est, Montréal (Québec), en salle 16.12 le 19 juin 2020 à 9 h 30.

Les seuls créanciers autorisés à assister et à voter lors de l'assemblée des créanciers sont ceux ayant une réclamation prouvée, telle que définie au Plan et à l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers, ou leur fondé de pouvoir aux termes d'une procuration dûment déposée auprès du Contrôleur avant l'assemblée des créanciers.

La détermination à savoir si un créancier a une réclamation prouvée et le montant de ladite réclamation prouvée est faite en conformité avec l'Ordonnance relative au traitement des réclamations et relative à la convocation et la tenue d'une assemblée des créanciers.

Les créanciers détenant une réclamation prouvée ou ayant reçu une autorisation de la Cour peuvent exercer leur droit de vote de l'une des manières suivantes :

- En faisant parvenir au Contrôleur, un formulaire de vote dûment rempli. Afin d'être considéré, le formulaire de vote devra avoir été reçu par le Contrôleur **au plus tard à 9 h le 12 juin 2020**, soit avant le début de l'assemblée des créanciers;
- En donnant une procuration à une personne de leur choix en complétant le formulaire de procuration et en le faisant parvenir au Contrôleur, avant l'assemblée; ou
- En votant en personne à l'assemblée.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez communiquer avec les représentants du Contrôleur :

Raymond Chabot inc.  
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000  
Montréal (Québec) H3B 4L8  
Télécopieur. : 514 858-3303

Jean Gagnon, CPA, CA, CIRP, SAI  
Téléphone : 514 393-4848 – courriel : [gagnon.jean@rcgt.com](mailto:gagnon.jean@rcgt.com)

ou

Guillaume Landry, CPA, CA, CIRP, SAI  
Téléphone : 514 390 4275 – courriel : [landry.guillaume@rcgt.com](mailto:landry.guillaume@rcgt.com)